

Elaboration du SCoT de la Bresse Bourguignonne
Conférence partenariale n°2 – 11 décembre 2014

MIFE – Louhans – 14h30

COMPTE RENDU

Personnes présentes :

VADOT Anthony	Président SMBb et Cœur de Bresse
GUIOTON Jacques	Vice-président SMBb et Président CC canton de PIERRE-DE-BRESSE
JACQUARD Françoise	Vice-présidente SMBb et CC Bresse Revermont 71
JUVANON Christophe	CCI de Saône-et-Loire
GARCIA-PIQUERAS Emmanuel	Directeur Bresse Initiative
JAMMAL Patrick	CCI de Saône-et-Loire
WEBER Lydia	DREAL Bourgogne SRCE
CORDIER Alain	Conseiller Régional
TONNOT Elodie	EPTB Saône Doubs Natura 2000 vallée de la Seille
GUERLET Jean-Pierre	Délégué CC du canton de PIERRE-DE-BRESSE
LEHRE Jean-Marc	Bureau SMBb CC Saône Seille Sâne
THROUDE Alain	1 ^{er} adjoint Maire de TRONCHY
LONGIN Jean-Michel	Bureau SMBb CC CUISEAUX Intercom'
BERTIN Daniel	Bureau SMBb président CC CUISEAUX Intercom'
MOREL Franck	Chargé de mission Conseil Régional
VIGNERON Bruno	DDT71 arrondissement Est
PILLOT Sandrine	DDT71 arrondissement Est
THEVENIN Jean	DDT71 arrondissement Est
FAIVRE Adrien	CMARB
ROUTHIER Benoît	Agent CC Portes de la Bresse
BROCARD Hervé	SGA Sous-préfecture LOUHANS
DEBOST Michel	Président Ecomusée de la Bresse bourguignonne
BLETON-RUGET Annie	Présidente BRIXIA

PUTIN Florence	Agent ADT 71
JUHE Denis	Président Conseil de développement
COLIN Thierry	Président CC Saône Seille Sône
DUMONT Séverine	Secrétaire CC Saône Seille Sône
RIVIERE Dominique	Conservateur Ecomusée de la Bresse bourguignonne
CHAINTRON Rémi	Président Conseil Général Saône-et-Loire
RATIE Emmanuel	Agent Chambre Agriculture Saône-et-Loire
CHANUSSOT Samuel	Vice-Président Chambre Agriculture Saône-et-Loire
RAVET Sébastien	Services SMBb
HUBSCHER Timothée	CITADIA Conseil Rhône Alpes
RODET Séverine	Even Conseil

Personnes excusées : M. Fabien SUDRY, préfet de Saône-et-Loire, M. Christian DECERLE, président Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, M. Dominique LOTTE, vice-président Conseil Général de Saône-et-Loire (réfèrent SCoT), M. Didier FICHET, président Bresse Revermont 71, M. David MICHELIN, chargé de mission ALTERRE Bourgogne, Mme Claudette JAILLET, membre du Bureau SMBb, M. François VERNAY, chargé d'étude territoires au Conseil Général de Saône-et-Loire, Mme Magdalena DURAND, services DREAL Bourgogne, M. Bruno RAMBOURG, services DREAL Bourgogne, Mme Delphine CURY ONEMA service Saône-et-Loire, Mme Julie BUISSON Agence de l'Eau RMC territoires Saône amont Seille, Mme Mélodie VINCENT-JANNIN Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Début de la réunion : 14h30

M. Bruno VIGNERON annonce que la DDT71 n'a pas pu produire un avis complet sur le document envoyé suite au comité de pilotage du 1^{er} décembre ; un courrier exhaustif sera envoyé après cette conférence partenariale.

Timothée HUBSCHER précise que les présentations dans les communautés de communes débutent le 16 décembre et que le débat PADD aura lieu le 9 février 2015 en comité syndical.

Anthony VADOT demande à la DDT d'envoyer son courrier afin qu'il soit communiqué aux membres du Bureau du Syndicat Mixte qui se réuniront le 26 janvier.

Timothée HUBSCHER et Séverine RODET présentent le diaporama intitulé « PADD conférence partenariale 11 décembre 2014 ».

Concernant l'analyse du scénario choisi :

- M. Jean-Marc LEHRE fait part de ses inquiétudes sur les restrictions qui ne vont pas dans le sens du territoire, sur la mise en conformité des PLU et sur les difficultés de densification de centre bourgs anciens comme ceux de CUISERY et CUISEAUX.
- M. Anthony VADOT demande à ce que lui soit communiqué la densité inscrite dans le PLU de CUISERY
- M. Bruno VIGNERON confirme que les surfaces constructibles ne pourront plus être maintenues à la moyenne actuelle de 1 700 m² et que la densification est un objectif recherché
- M. Jacques GUITON alerte sur le risque de dépeuplement des campagnes et sur des superficies autorisées qui seront inadaptées pour la géothermie
- M. Anthony VADOT rappelle que les jardins participent à la trame verte
- M. Alain CORDIER constate que le scénario proposé correspond à un accroissement démographique de 11 000 habitants. Il approuve l'objectif de maîtriser la consommation de l'espace pour la préservation de la qualité de vie tout en faisant attention aux besoins de logements adaptés pour les jeunes et les anciens
- M. Jean-Marc LEHRE réaffirme que les centres anciens n'attirent plus alors qu'il faudrait agir contre le mitage
- M. Thierry COLIN confirme que les centres bourgs ne peuvent plus accueillir de nouveaux ménages qui sont obligés de construire dans les hameaux comme c'est le cas à SIMANDRE et à ROMENAY. Il se dit inquiet pour ces communes si la surface constructible est limitée à 300 m².
- M. Anthony VADOT demande à ce que cette référence aux 300 m² ne soit plus utilisée car c'est une interprétation caricaturale des chiffres inscrits dans le scénario présenté.
- M. Remi CHAINTRON confirme qu'il faut arrêter cette consommation foncière en étant attentif au parc existant même si le R+1 présent partout n'est plus attractif et que la promiscuité ne plaît pas aux ruraux. Néanmoins, la Bresse n'est pas uniforme et il faudra faire du « cousu main ».
- M. Jacques GUITON ne veut pas de la ville à la campagne avec une Bresse qui sera défigurée dans 20 ans.
- M. Remi CHAINTRON indique que les 20 années passées ont également eu des conséquences négatives pour la Bresse.
- M. Anthony VADOT ne souhaite pas que le territoire passe d'une extrémité à l'autre ; du tout possible au tout restrictif. Il s'agit de faire un scénario sur des moyennes.
- M. Timothée HUBSCHER rappelle que les prescriptions seront dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui fera suite au PADD.
- M. Anthony VADOT constate que les élus sont d'accord sur les chiffres de population mais que des discussions ont lieu sur la densité.
- M. Denis JUHE se dit surpris par les chiffres entre actifs et inactifs.
- M. Samuel CHANUSSOT rappelle que les surfaces consommées sont soustraites à l'agriculture. Il fait un lien avec les besoins de 529 ha pour l'habitat et de 42 pour les activités économiques. Il revient également sur le dossier des zones vulnérables en expliquant que c'est une des conséquences du mitage avec l'assainissement non collectif. Il poursuit en rappelant que l'Industrie Agroalimentaire est une force du territoire avec le besoin de

maintenir les productions locales. Face aux pressions du voisinage vis-à-vis des exploitations agricoles, il demande d'éviter la réalisation de lotissements à proximité des exploitations.

Avant de poursuivre la présentation du diaporama :

- M. Anthony VADOT demande à ce que les chiffres soient retravaillés
- M. Bruno VIGNERON se dit rassuré par les chiffres présentés.
- M. Anthony VADOT demande à ce que la présentation soit adaptée en communauté de communes.
- M. Dominique RIVIERE attire l'attention sur le maintien de la mixité sociale en Bresse. Pour ce faire, il faut des terrains assez grands pour attirer des ménages plus fortunés qui participent au développement du territoire. Par conséquent, il ne souhaite pas que les élus s'enferment dans des chiffres.
- M. Jean-Marc LEHRE explique que le simple discours de la moyenne n'est pas suffisant.
- M. Alain CORDIER demande à éviter le dogmatisme car c'est un scénario de croissance démographique qui est présenté et il y a encore des possibilités de rénovation de corps de fermes existantes.
- M. Anthony VADOT répond à M. Bruno VIGNERON que le forum Inter SCoT avec le Lédonien et le Chalonnais aura bien lieu même s'il a été reporté de la phase diagnostic vers celle du PADD pour avoir plus d'éléments stratégiques à présenter.

Suite à la présentation complète du diaporama :

- des précisions seront apportées afin d'éviter les risques d'interprétation et de confusion concernant les « 25% de constructions de logements au sein des bourgs et hameaux principaux ». Quid des autres 75% pour M. Emmanuel RATIE.
- M. Bruno VIGNERON souhaite que les enjeux liés à l'assainissement autonome soient mieux identifiés.
- M. Jean-Marc LEHRE se dit inquiet de la mise en œuvre et de l'application de l'inventaire qui a été présenté.
- Mme Annie BLETON-RUGET demande à ce que la partie du territoire se situant entre PIERRE-DE-BRESSE et SAINT-GERMAIN-DU-BOIS porte une dénomination comme c'est déjà le cas pour les vallées, etc.
- Suite à l'intervention de M. Michel DEBOST sur l'association de la population à l'élaboration du SCoT, M. Anthony VADOT rappelle que le groupement retenu comporte « Aire Publique ». Ce consultant en communication a déjà produit les documents liés au séminaire prospectif du 15 octobre dernier avec 185 personnes présentes et les 4 panneaux qui sont dorénavant installés et prêtés lors de chaque intervention sur le SCoT. D'autres supports sont en cours de validation comme une nouvelle lettre d'informations. 4 réunions publiques ont été prévues au cours de l'élaboration en sachant qu'il a été décidé de ne pas en faire durant la phase diagnostic car une mobilisation avait déjà lieu sur la révision de la charte de pays. Cette adaptation n'est pas en contradiction avec le contenu de la délibération de prescription du SCoT.
- M. Jean-Pierre GUERLET revient sur l'application du PADD en faisant référence à l'expérience des anciens schémas directeurs et en questionnant sur les PLUi à faire porter par les communautés de communes et le renforcement des compétences du Syndicat Mixte.

- M. Timothée HUBSCHER rappelle que le document opposable est le DOO qui fera suite au PADD.
- M. Bruno VIGNERON rappelle les obligations issues de la Loi ALUR.
- M. Anthony VADOT explique que des évolutions ont déjà eu lieu durant le mandat précédent avec le passage volontaire de 9 à 6 communautés de communes mais que beaucoup de choses interviendront jusqu'en 2020 en lien avec les échéances du fin de ce cycle de décentralisation : compétences, nouveaux seuils de périmètres, instruction des permis de construire, aménagement des rivières, etc. La première version du projet de Loi MACRON envisageait d'apporter de nouvelles modifications dans les documents d'urbanisme.
- M. Franck MOREL rappelle que le Conseil Régional vient d'adopter son SRADDT qui sera largement diffusé. Même si des points de convergences existent déjà avec le PADD, il demande à ce que ce lien soit renforcé et plus explicite. Il reconnaît les spécificités du territoire et les relations fortes qui existent avec le Chalonais et le Lédonien. Pour les questions sur la concrétisation d'un SCoT, il rappelle les outils proposés par le Conseil Régional que sont « Ecovillage Avenir » en sachant que l'habitat est un axe transversal du SRADDT et les crédits européens 2014-2020 avec le FEADeR hors LEADER (PDR) et le futur programme LEADER avec une candidature de la Bresse sur la transition énergétique.
- M. Bruno VIGNERON informe que le service instructeur du FEADeR à la DDT a souligné l'absence de référence au prochain LEADER.
- M. Denis JUHE partage cette remarque mais il met en avant un calendrier LEADER beaucoup plus rapide que celui du SCoT avec une véritable adhésion locale à la transition énergétique qui ne date que de la réunion du 4 décembre en présence des représentants du Conseil Régional et de son consultant.
- A une question de Mme Annie BLETON-RUGET sur la double entrée de la transition, écologique et énergétique, M. Franck MOREL répond que le choix de la Région a été de prendre la question uniquement par l'angle énergétique.
- A M. Franck MOREL qui interroge sur le calendrier d'adoption du PADD alors que des modifications ont été ou vont être demandées et qu'il devra faire plus de lien avec le SRADDT et le futur LEADER, M. Anthony VADOT confirme qu'un premier aller-retour est prévu dans chaque communauté de communes d'ici fin janvier avec Saône Seille Sâne qui commence le 16 décembre. Si besoin, un deuxième aller-retour peut être envisagé.
- M. Anthony VADOT demande de faire confiance aux élus locaux lorsque M. Emmanuel RATIE fait référence au document envoyé qui laisse la possibilité de construire dans les hameaux de moins de 20 habitants avec le risque de consommation de terres agricoles que cela peut encore induire. Pour M. Anthony VADOT, il s'agira de vérifier quelles restrictions en la matière existent actuellement dans les PLU et les cartes communales.
- A M. Bruno VIGNERON qui demande de faire attention aux contradictions dans le PADD, M. Anthony VADOT met en avant les différences d'interprétations.
- M. Emmanuel RATIE interroge aussi sur les 42 ha identifiés pour les activités économiques.
- M. Anthony VADOT explique qu'il faut faire la différence entre les zones industrielles et les besoins des artisans.
- M. Jacques GUITON appuie sur la nécessité d'avoir des petites zones artisanales afin de permettre la transmission des entreprises.

- M. Jean-Marc LEHRE tient à ce que la disponibilité foncière existante soit conservée et utilisée avant de créer d'autres zones.
- M. Rémi CHAINTRON demande une vraie réflexion à ce sujet entre les acteurs économiques car certaines disponibilités n'ont pas été utilisées depuis plusieurs années maintenant.
- M. Emmanuel GARCIA-PIQUERAS répond à M. Emmanuel RATIE qu'un schéma des zones a été produit par Bresse Initiative ; il permet de les différencier en fonction de leur intérêt local à régional. Il fait part d'une récente expérience de demande inaboutie d'installation avec 100 emplois à la clef (en raison du coût du travail en France).
- M. Anthony VADOT fait confiance à la réactivité des élus locaux lorsqu'une opportunité de développement économique d'intérêt général arrive avec la possibilité d'une révision simplifiée d'un PLU.
- M. Samuel CHANUSSOT tient à rappeler que l'objectif principal d'un SCoT est la réduction de la consommation des terres agricoles.
- M. Anthony VADOT rappelle qu'un SCoT se révisé tous les 6 ans.
- M. Bruno VIGNERON explique que la DDT poursuivra son travail d'analyse mais qu'il serait intéressant pour elle d'avoir rapidement le document modifié suite à la conférence partenariale.
- M. Anthony VADOT pense que cela sera possible mais il confirme à la DDT que son courrier d'observations devra arriver pour la préparation de la réunion de Bureau du Syndicat Mixte arrêtée au 26 janvier 2015.

M. Anthony VADOT remercie les participants et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Fin de la réunion à 17h00